

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

Sous la présidence de Mr BUCHAUT Romain, Adjoint.

Présents : POLASTRO Maryse – GOMEZ André – VANPARYS Odette (Adjoints)

CASTRO Michèle – BELOTTI Michel – PERARD Judith – ROUANET Christian – RUIZ Patrice – AZZARO Pascal – GACON Elisabeth – GOMEZ Jacqueline

M. PIZOT Roger donne pouvoir à Mme POLASTRO Maryse

M. BENLAKHLEF Omar donne pouvoir à Mme VANPARYS Odette

Mme COQUET Karine donne pouvoir à M. AZZARO Pascal

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur GOMEZ André, Adjoint, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. **SIDEVAR – Avis sur retrait de la Commune de Beaufort sur Doron**

Après avoir pris connaissance des documents et après discussion, le Conseil Municipal souhaite reporter ce sujet lors de la prochaine réunion, afin de recueillir certains éléments supplémentaires pour délibérer avant la date limitée fixée au 13 février 2015.

2. **CLi unique de Cadarache (CLi Iter + Cadarache) – Désignation de représentants au sein de la Commune**

Après avoir pris connaissance des documents relatifs à l'union de la CLi ITER et de la CLi de CADARACHE pour former une CLi Unique « CLi de Cadarache », et en vue de son installation début 2015, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, **le Conseil DESIGNE** :

- **Membre Titulaire : M. PIZOT Roger**
- **Membre Suppléant : M. BELOTTI Michel**

pour représenter la Commune au sein de la CLi Unique « CLi de Cadarache »

3. **Servitude de passage et tréfonds à constituer entre la Commune et M. GRENOUILLEAU – Extension Zac Castellet**

Afin de régulariser l'accès aux parcelles de terrains privés et publics issus du chemin Communal créé dans l'Extension de la ZAC du Castellet, et après avoir pris connaissance du plan présenté par le géomètre, il convient de constituer des servitudes de passage et de tréfonds entre M. et Melle GRENOUILLEAU et la Commune. A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil :

- **ACCEPTE** de constituer une servitude de passage et de tréfonds sur une partie de la parcelle communale AA 69 (428m²) située Zac du Castellet au profit de M. GRENOUILLEAU Jean et de Melle GRENOUILLEAU Florence comme suit :
 - Fonds Servant : parcelle AA 69
 - Fonds Dominant parcelle AA 73
 - Largeur Minimale 7,82 ml – superficie : 428m²
- **ACCEPTE** de constituer une servitude de passage et de tréfonds avec M. GRENOUILLEAU (parcelle AA73) au profit de la Commune (AA69) sur une superficie de 100m² définie comme suit :
 - Fonds Servant : parcelle AA73
 - Fonds Dominant : parcelle AA69
 - Largeur Minimale : 5,54 ml superficie 110m²
- **DIT Que** l'acte à constituer sera passé par devant Maître LASSIA, Notaire à Peyrolles en Provence.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les dites servitudes à constituer.

4. Investissement avant vote du Budget – Budget Communal et Budget Eau et Assainissement (Autorisation mandatement des dépenses)

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, et dans l'attente du Vote du Budget, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente sur le Budget Communal et le Budget de l'Eau et l'Assainissement.
- **DIT que** les crédits seront inscrits aux Budgets Primitifs 2015

5. Service de l'Eau et l'Assainissement – Révision des tarifs de l'eau pour 2015

Par 14 Voix POUR, et 1 Voix CONTRE

- **FIXE** les tarifs pour la facturation 2015
 - Fourniture Eau Potable et Assainissement
 - Abonnés Village :
 - ✓ **0,80 € le m3 d'eau consommé en 2015**
 - ✓ **0.534 la redevance assainissement en prenant pour référence le m3 d'eau consommée ou le forfait assainissement pour certains cas particuliers.**
 - Abonnés Ecart et Zone Industrielle :
Révisé suite à augmentation de l'eau achetée au CEA
 - ✓ **2,37 € le m3 d'eau consommé en 2015**
 - ✓ **0.534 la redevance assainissement en prenant pour référence le m3 d'eau consommée ou le forfait assainissement pour certains cas particuliers.**

○ Branchement au Réseau d'Eau : T.T.C

Branchement Ø 20		Branchement Ø 32	
Jusqu'à 7 ml :	1 456.00 €	Jusqu'à 7 ml :	1 977.00 €
Supplément au-delà de 7 ml :	96.00 € le ml	Supplément au-delà de 7 ml :	104.00 € le ml
Fourniture et Pose compteur :		Fourniture et Pose compteur :	
- Ø15 :	124.00 €	-Ø30et 40 :	468.00 €
- Ø20 :	156.00 €		

○ Branchement au Réseau Assainissement : T.T.C

- Jusqu'à 7 mètres linéaire (ml) :	1 769.00 €
- Supplément au-delà de 7 ml :	146.00 € le ml
- Si diamètre (dn) 160 plus-value supplémentaire :	29.00 € le ml

- **DIT Que** compte tenu que le village est alimenté par l'eau du CEA depuis mi-septembre (problème de paramètre non conforme sur la source Font Reynaude – présence de Bentazone) la Commune appliquera à tous les abonnés Village en 2015 le même tarif qu'aux Ecart au prorata du temps passé sur le réseau CEA. La Commune entreprend les travaux d'investissement nécessaires pour pouvoir se rebrancher dans les meilleurs délais sur le réseau de la Source Font Reynaude. Un courrier sera adressé à tous les abonnés pour les informer début janvier.

QUESTIONS DIVERSES

- Jardins Communaux potager (route de Rians) : le Conseil souhaite mettre en place un règlement intérieur et réviser les tarifs appliqués concernant la location de parcelles de terrains pour faire un potager.
- La Poste : le Conseil étudie l'opportunité de transformer le Bureau de Poste en Agence Postale Communale, APC, à l'occasion de la réhabilitation de "l'îlot de la Poste" en 2015. Après avoir reçu la Directeur Régional du Groupe La Poste fin novembre, la Commune a saisi son avocat pour connaître ses obligations et la jurisprudence dans le cadre de ce changement de statut dicté par l'Entreprise.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.